

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DORNES

DU 03 JUILLET 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de la convocation : 26 juin 2023

Présents : 11

Votants : 14

Présents : M. GAUTHIER, M. ROSSFELDER, Mme NATY, M. BEAUCOUSIN, Mme DINET, M. MARON, Mme AUGENDRE, M. CAPET, M. LAPREVOTTE, Mme HERBEMONT et M. SEGUIN.

Absents : M. DE DIVONNE (donne pouvoir à M. ROSSFELDER), Mme DUBOIS (donne pouvoir à M. GAUTHIER) et M. PAUL (donne pouvoir à Mme NATY).

Secrétaire de séance : Mme NATY.

Secrétaire suppléante : Mme VOISIN.

-1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 juin 2023

Monsieur le Maire interroge les Conseillers Municipaux afin de savoir s'ils ont des questions relatives à ce compte rendu.

Une erreur de frappe a été constaté sur la délibération n°20230609_02, celle-ci sera refaite avec la correction.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

-2- D.E.C.I. (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la convention D.E.C.I. (Défense Extérieure Contre l'Incendie) concernant la maintenance des bornes incendie avec le S.I.A.E.P.A. (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement) de la Sologne Bourbonnaise. Le prix sera de 80 € HT par borne pour un total de 23 bornes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte les termes de la convention D.E.C.I. à établir avec le S.I.A.E.P.A. ;
- donne pouvoir au Maire ou à l'un de ses adjoints pour signer ladite convention avec le S.I.A.E.P.A.

-3- Demande subvention C.C.P.

Un contrat de partenariat 2021-2026 est établi entre le Conseil Départemental de la Nièvre et la Communauté de Commune Moulins Communauté.

Dans ce cadre-là, nous souhaitons faire une demande de subvention concernant les travaux suivants :

- le remplacement des fenêtres de l'école primaire ;
- la modification du système électrique ;
- la réalisation de placard et mise en peinture des murs.

Le devis d'un montant de 41 057,95 € HT concernant le remplacement des fenêtres de l'école primaire a été voté le 10 octobre 2022.

Les devis des entreprises Dornes Multiservices et SARL Guy Contoux sont présentés.

Le Conseil Municipal, après l'étude des différents devis :

- Décide de valider les devis :
 - o Dornes Multiriques (électricité) : 760 € HT

- SARL Guy Contoux (placard et peinture) : 5 054,91 € HT.
- Le financement sera réalisé par une subvention du conseil départemental à hauteur de 80 % du coût HT, les 20 % restants seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette décision.

-4- Remplacement Olivier DOUARD

Le remplacement de Monsieur Olivier DOUARD (agent technique) sera effectué par Monsieur Simon THIBIER à compter du 01 septembre 2023.

-6- Questions et informations diverses

a) ATSEM – passage à temps partiel pour raison médicale

Passage à temps partiel pour raison médicale à 70 % à compter du 20/06/2023 jusqu'au 29/06/2023. Le réaménagement de son temps de travail a été effectué. Pour compléter le temps partiel, l'agent qui été chargée de son remplacement a été prolongée le matin en périscolaire et pour le nettoyage.

b) F.C.T.V.A. dépenses 2022

Le fonds de compensation pour la TVA concernant les dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées et prises en charge au cours de l'année 2022, est d'un montant de 54 463,31 €.

c) Routes refaites entre la route de Chantenay et Aurouër et entre la route Chantenay et Villeneuve

Les routes ont été refaites par le département de l'Allier. Le département de Allier effectuant des travaux de rénovations pour ces routes, ils ont aussi continué sur une longueur de 150 m nous appartenant.

d) S.I.C.T.O.M.

Une étude pour redéfinir les services est en cours avec pour objectif, le respect de la nouvelle réglementation. Nous ne savons pas encore comment cela sera mis en place, mais il faut inciter les administrés à effectuer le tri.

e) Maison médicale

Monsieur le Maire a repris contact avec la société de recrutement de médecin, cependant les nouvelles annoncées ne sont pas celles que l'on espérait, et surtout le médecin qui devait être proposé ne peut pas exercer en France alors que le contraire avait été affirmé. On peut s'interroger sur la volonté de nous mentir ou au mieux s'interroger sur la compétence de cette société. Aucune somme n'a été versée à la société, il est décidé d'annuler la commande.

La mise en place d'un nouveau cabinet médical est toujours d'actualité, et la recherche d'un médecin sera effectuée par un autre moyen.

f) Questions diverses

Entretien des terrains : L'entretien des terrains personnels devrait être fait systématiquement, pour le bon fonctionnement du voisinage.

Secrétaire de séance,


Nicole NATY

Maire de Dornes,


Jean-Luc GAUTHIER